

# Les acquis militaires sont désormais reconnus dans le civil

## NOUVEAUTÉ

L'Association suisse des cadres propose de valider les formations obtenues par les officiers à l'armée par l'attribution de trois types de diplômes.

FABRICE BREITHAUPT

**C**ommander un bataillon ou un régiment, donner des ordres, assurer la cohésion d'un groupe et le motiver, planifier et organiser des opérations, gérer le stress, faire face à des situations de crise. Telles sont quelques-unes des compétences que les officiers de l'armée doivent acquérir et développer tout au long de leur carrière. Des acquis qui ne sont pourtant pas reconnus d'office en Suisse lorsque ceux-ci décident de rejoindre la vie civile. Une bizarrerie contre laquelle l'Association suisse des cadres (ASC) est partie en guerre. Et dont elle est sortie victorieuse.

### Eviter la frustration des officiers

Désormais, les formations des officiers de l'armée sont validées par l'attribution de trois types de diplômes, délivrés par l'ASC. Il s'agit de deux diplômes de leadership; le premier de niveau 1 pour les lieutenants et le second de niveau 2



**Diriger un groupe d'hommes et le motiver, gérer le stress et les situations de crise (ici, la Swisskoy au Kosovo).** Telles sont quelques-unes des compétences que doivent avoir les officiers de l'armée et qui peuvent être utiles lors de leur retour dans la vie professionnelle civile.

(SABINE PAPILLOU/8 OCTOBRE 1999)

pour les commandants de compagnie, ainsi que d'un diplôme de leadership et de management pour les majors et les officiers plus gradés encore.

«C'est une première en Suisse, se félicite Bernard Briguet, directeur pour la région romande de l'Association suisse des cadres (ASC) et premier lieutenant dans l'infanterie. Jusqu'alors, les formations des officiers n'étaient sanctionnées que

par un brevet militaire. Or, celui-ci n'a qu'une valeur relative dans la vie civile. Cela générerait une grosse frustration auprès des cadres de l'armée. Dorénavant, ceux-ci auront une reconnaissance valable et qui leur sera utile pour leur activité professionnelle civile».

Une reconnaissance non négligeable dans le contexte économique actuel. «Avec la crise et l'internationalisation

du management, ces diplômes seront pour eux un réel plus», souligne Bernard Briguet.

### Intérêts aussi pour les entreprises

Les officiers ne sont pas les seuls à y trouver leur avantage. «Pour l'armée, cela permet de se donner une meilleure image et de faciliter le recrutement, ajoute le responsable. Pour les entreprises, cela permet de dis-



**Bernard Briguet, directeur pour la région romande de l'Association suisse des cadres.** «L'armée offre à ses cadres des formations très sérieuses depuis des décennies». (PATRICK MARTIN/20 JUIN 2006)

poser de collaborateurs déjà formés au leadership et au management, et cela, à moindres frais pour elles, car les formations en management civiles leur coûtent très chères, alors que l'armée en offre de très sérieuses depuis des décennies».

Pour l'heure, cette validation des acquis militaires n'est proposée qu'en Suisse romande. Elle est valable depuis le mois de mai et est ouverte à tous les officiers, à la condition qu'ils aient une expérience dans la conduite militaire. Pour en bénéficier, les officiers doivent d'abord prendre contact avec l'ASC (voir note plus bas) et lui fournir un

dossier complet. Sur cette base, l'organisation se prononce ensuite sur la recevabilité de la demande formulée. En cas d'avis favorable, elle valide les acquis en délivrant un diplôme d'association privé, équivalent à celui d'une école ou d'une institution privée.

A noter que des négociations sont en cours outre-Sarine pour permettre aux officiers de cette région de bénéficier aussi de cette possibilité. «Cela pourrait être le cas d'ici à 2011», estime Bernard Briguet.

→ Association suisse des cadres (ASC), 37, bd. de Grancy, 1006 Lausanne, tél. 021 625 78 32, www.cadres.ch

PUBLICITÉ